

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 12 juillet 2022 à 16H**Date de la convocation : 5 juillet 2022**

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 12 juillet 2022 à 16 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Sophie DELAIGUE, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Philippe CAYRE, Jean-Pierre DUBOST, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Ghislaine DUBIEN, Olivier CHAMBON, Jean-François DELAIRE, Patrick SAUZEDDE, Thomas BARNERIAS, Michel GONIN, Éric CABROLIER.

Membres du Bureau absents excusés:

Didier ROMEUF, Claude GOUILLON-CHENOT, Martine MUNOZ, Hélène BOUDON, Philippe BLANCHOZ, Chantal CHASSANG, Georges LOPEZ, Daniel BALISONI, Jean Eric GARRET, Michel COUPERIER, Daniel BERTHUCAT, Sylvain HERMAN, Caroline GUELON, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Ludovic COMBE.

Membres du Bureau ayant donné procuration :

Rachel BOURNIER à Stéphane RODIER
Bernard VIGNAUD à Tony BERNARD
Jany BROUSSE à Ghislaine DUBIEN

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**OPERATION D'AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE : PIG de la Montagne
Thiernoise**

Rapporteur : Stéphane RODIER, Vice-Président

Vu la délibération de la Communauté de communes de la Montagne Thiernoise n° 40 du 3 mai 2016 acceptant la convention avec l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) pour la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) ;

Vu la convention du PIG de la Montagne Thiernoise n° 063-02-16 du 1^{er} juin 2016 signée par l'État, l'Anah et la Communauté de communes de la Montagne Thiernoise ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne n°20180531-18 du 31 mai 2018 approuvant l'avenant n°1 de la convention du PIG de la Montagne Thiernoise ;
Vu l'avenant n°1 à la convention du PIG de la Montagne Thiernoise du 27 août 2017 signée par l'État, l'ANAH et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne n° DBC 20210624-07 du 24 juin 2021 approuvant l'avenant n°2 de la convention du PIG de la Montagne Thiernoise ;
Vu l'avenant n°2 à la convention du PIG de la Montagne Thiernoise du 4 août 2021 signée par l'État, l'ANAH et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne.

Le rapporteur expose au Bureau Communautaire que dans le cadre du PIG de la Montagne Thiernoise, la Communauté de communes a reçu 1 dossier de demande de contribution de la part de propriétaire bailleur.

Ce dossier est établi sur des montants prévisionnels ; il concerne :

Prénom / Nom	Commune	Montant HT des travaux subventionnables	Taux d'intervention	Contributions CCTDM
Stéphane BARRALON	CHABRELOCHE	237 849,97 €	10 % Indignité – Forte dégradation (19 964€) Prime sortie de vacance (1 000€) 50 % Maitrise d'œuvre (11 698 €)	34 662,00 €
TOTAL		237 849,97 €	/	34 662,00 €

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'octroi de contribution au propriétaire concerné telle que décrite ci-dessus pour un montant de **34 662,00 euros** ;
- **Autorise** le versement de contribution après vérification des travaux ainsi que sur présentation des factures

TOTAL VOTANTS : 19

Conseillers présents : 16

Représentés : 3

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 19

Pour : 19

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon